

BELGIQUE		Pointage des Poulains	
Choix du lieu/date	Hatrival <input type="radio"/>		Lennik <input type="radio"/>
(à cocher)	26/08/17		23/09/17
NOM DU POULAIN :			
Sexe :	Date de Naissance :	N° de Puce :	ID Cheval FSFM : (voir carte de poulain)
Nom du père :	ID Père FSFM :		
Nom de la mère:	ID Mère FSFM :	N° de puce de la Mère :	
Nom du père de la mère :			
Propriétaire :			
Nom/Prénom			
Adresse :			
Tél. fixe :			
Fax (si possible)			
GSM :			
Adresse email :	@		
Membre effectif de la BFMA ?	OUI	-----	
	NON	J'ajoute 45 Euros au montant de mon inscription pour le premier poulain	
<p>ATTENTION : Joindre IMPERATIVEMENT la copie recto-verso du certificat d'origine / carte d'identité FSFM de la mère</p> <p>Seul le paiement des droits d'inscription au compte de la BFMA (751-2061879-87 – IBAN BE67 7512 0618 7987 – BIC AXABBE22) avant le 5 août 2017 et en mentionnant clairement l'objet du paiement permet de valider l'inscription du ou des poulains !!!</p> <p>OBLIGATOIRE : Vaccination à jour. Le carnet de vaccinations de la mère vous sera demandé lors de votre arrivée. (Un cheval non vacciné ne sera pas admis)</p> <p>RAPPELS : * Les chevaux doivent être identifiés (pucés) * Le Règlement des TET est disponible sur le site à « Organisation de l'Elevage » www.fm-belgium.be</p>			
<p>Toutes les zones <u>surlignées</u> doivent être renseignées.</p>			
<p>Formulaire à retourner AVEC LES DOCUMENTS au plus tard le 5 août 2017 à :</p> <p style="text-align: center;">B.F.M.A. (Service du Stud-book) att. de Dominique HAUWAERT - Avenue Tytgat 6 - 1200 Bruxelles Tél +32 2 771 38 03 ou +32 476 699 523 email: dominique.hauwaert@skynet.be</p>			